

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2022-443

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise DML sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **rue de Nesmond** à l'occasion de la livraison d'un nouvel IRM pour l'Hôpital de Bayeux,
CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu le **22 septembre 2022 et le 04 octobre 2022**,
CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera **interdite sauf pour les riverains qui seront autorisés à circuler en sens inverse le 22 septembre 2022 et le 04 octobre 2022** :

- Rue de Nesmond sur la partie comprise entre la rue de Cremel et la rue de l'abreuvoir.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise DML.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le douze septembre deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

